

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2006

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2006,
2. Comptes, préavis municipal No 05/2006,
3. Communications municipales,
4. Communications du Bureau,
5. Divers et propositions individuelles,
6. Paiement des indemnités.

M. Roland Racine, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du Conseil. Se sont excusés : Mme et MM. Jean-Paul Brack, Monique Brandt, Patrick Christen et Samuel Rouault. Non excusé : M. Cédric Rieben.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2006

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Comptes, préavis municipal No 05/2006

M. Roland Racine, président, précise que sous ce point de l'ordre du jour, il ne s'agit pas seulement d'examiner les comptes 2005 mais également le rapport de gestion établi par la Municipalité et le rapport sur la gestion établi par la commission de gestion 2006.

M. le Syndic n'a rien à ajouter mais est prêt à donner toutes les précisions qui pourraient lui être demandées.

M. Jean-Bernard Racine, président de la commission de gestion n'a rien à ajouter à son rapport mais rappelle qu'elle a émis des souhaits pour lesquels elle espère être entendue.

M. Roland Racine procède à la lecture simplifiée des comptes puis ouvre la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff relève une erreur de report à la page 9, sous Domaines et bâtiments.

Il est passé ensuite au rapport de gestion établi par la Municipalité.

M. Philip Panchaud, syndic, n'a rien à ajouter à ce rapport.

M. Jean-Bernard Racine, président de la commission de gestion, n'a rien à ajouter

M. Jean Martin demande si M. le Syndic a dû utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés pour dénoncer des infractions ou autres délits au Juge informateur. M Panchaud lui répond que, heureusement, non.

M. Daniel Dietrich demande à la commission de gestion de préciser leurs remarques au chapitre 3 de leur rapport au sujet du compte 460.4342.00 (Taxes d'égouts et d'épuration). M. Philippe Diserens répond que la commission de gestion souhaite que la commission des finances examine si cette taxe est toujours adaptée.

M. Philippe Martin prend la parole pour revenir sur la demande de M. Gilbert Cavin de retirer de 50 m. contre Lonay le totem « 30 à l'heure ». Il rappelle à la Municipalité que la limite territoriale des communes de Denges et Echandens se trouve à quelques 60 m. de l'emplacement actuel côté Lonay et que le déplacement proposé est tout à fait possible sans créer un conflit intercommunal. M. Michel Pache, municipal concerné, ne souhaite pas répondre.

M. Jean-Nicolas Muff souhaite que dans le rapport de gestion de la Municipalité des précisions soient indiquées pour les motions en suspens afin que les conseillers arrivés après coup sachent de quoi il est question.

M. Luc Martin apporte un bémol à l'intervention précédente de M. Philippe Diserens sur la taxe sur les égouts et d'épuration en approuvant le fait que la commission des finances se penche sur le problème, mais il souhaite qu'une commission technique étudie également l'état du réseau. Il précise que des égouts durent 50 ans environ et que certaines de nos canalisations arrivent à cet âge-là. M. Michel Pache précise encore qu'un montant de fr. 343'000.—de taxes d'égouts est encaissé par an et qu'on a pour fr. 200'000.—de frais de STEP et d'ERM ; il reste donc environ fr. 143'000.—pour la construction et l'entretien de nos canalisations. M. Jean-Marc Landolt ajoute encore que toutes les communes de Suisse sont tenues de réaliser un Plan Général d'Evacuation des Eaux qui est une étude globale sur la gestion des eaux. Lorsque cette étude sera terminée, ce qui n'est pas encore le cas pour Echandens, on aura une vision à long terme pour le renouvellement des installations.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur les souhaits exprimés par la commission de gestion : il relève que les demandes émises et certaines précisions demandées par la commission de gestion 2005, qu'il présidait, n'ont pas eu de suite et qu'aucune réponse officielle ne figure dans le rapport de gestion 2006 de la Municipalité, et il le regrette.

M. Philippe Diserens précise que la motion en suspens, figurant dans le rapport, est la motion Nerny ; elle est en attente de l'application du nouveau règlement des constructions. M. Jean-Pierre Nerny précise encore qu'il s'agissait d'augmenter la largeur du jardin d'hiver de 2.5 à 3 m. depuis la façade. M. Jean-Marc Landolt souligne que le présent règlement est à l'enquête. M. Jean Martin demande s'il n'aurait pas été possible de déroger au règlement. M. Jean-Marc Landolt n'a pas connaissance d'une dérogation possible.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions du préavis No 05/2006 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2006,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

A L'UNANIMITE

1. accepte les comptes 2005 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2005.

3. Communications municipales**M. Philip Panchaud****Parcelle 140**

Lors de la dernière séance du Conseil, vous avez autorisé l'achat de la partie B de la parcelle No 140. Il n'y a pas eu de référendum. En conséquence, cette acquisition s'est concrétisée et la réquisition de transfert y relative a été envoyée au Registre foncier en date du 22 mai dernier.

Dividendes

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance avoir reçu les dividendes suivants :

464 actions BCV, fr. 4.50 par action, soit un revenu total brut de	fr.	2'088.—
1040 actions CVE SA fr. 15.—par action, soit un revenu total brut de	fr.	15'600.—

Il convient de rappeler ici que les dividendes sont sujets à 35% d'impôt anticipé récupérable. De surcroît, l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2006 de la CVE SA a notamment décidé de transformer les 1'140'000 actions au porteur de fr. 25.—nominal en actions nominatives de même valeur nominale de la Romande Energie Holding SA. Le cours de l'action au porteur était de fr. 1'320.—au 13 juin 2006.

Aide humanitaire

La commission d'aide humanitaire s'est réunie en date du 8 mai dernier au château et a alloué les montants suivants :

- la somme de fr.1'000.—à Mlle Carine Angéloz, enfant du village, qui avec l'association « Nouvelle Planète » ira construire une école primaire dans un petit village des hauts plateaux vietnamiens ;

- la somme de fr. 8'000.—à la FEDEVACO pour leur projet de promotion de la santé et prévention en Equateur ;
- la somme de fr. 3'000.—à l'association Dil Se afin de soutenir 25 familles séropositives à Madurai en Inde ;
- la somme de fr. 8'000.—à la commune de Werthenstein à titre de solidarité entre communes, suite aux inondations survenues en août 2005, en Suisse centrale.

Ainsi, c'est un total de fr. 20'000.—qui est alloué, pris sur le budget 2006 de la commune d'Echandens.

Apprentie

Mlle Anne-Marie Ionescu a terminé son apprentissage à l'Administration communale. Mlle Ioniesu nous quittera le 28 juillet prochain. Nous la remercions vivement de son engagement tout au long de son apprentissage au bureau communal et lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Mlle Natacha Chevalley restera donc seule apprentie à la rentrée.

Abonnements CFF et CGN

Depuis le début de l'année, les abonnements CFF sont très demandés. Le taux d'utilisation des 3 abonnements est de 87 % pour le 1^{er}, de 69 % pour le 2^{ème} et de 48 % pour le 3^{ème}. La municipalité a le plaisir de constater que cette offre répond à l'attente de la population d'Echandens. Compte tenu de la météo maussade du début de l'année, les abonnements CGN n'ont, pour l'instant, pas eu grand succès, mais les beaux jours arrivant, nous espérons que la population d'Echandens pourra profiter des 2 abonnements mis à leur disposition.

M. Jean-Marc Landolt

Procédure d'enquête dans le cadre de la révision du PGA

Nous vous informons qu'une enquête publique est en cours actuellement du 16 juin au 17 juillet 2006, relative aux dossiers suivants :

- le plan général d'affectation de la commune d'Echandens
- le plan des contraintes (documents d'accompagnement)
- le règlement communal sur le plan général d'affectation et de la police des constructions
- l'addenda au plan spécial de la zone du village et du plan d'extension fixant la limite des constructions
- la délimitation de l'aire forestière dans le cadre de la procédure de la législation du plan général d'affectation
- l'abrogation du plan directeur d'extension « Occupation du sol » approuvé le 11 janvier 1984.

M. Michel Pache**Pose de revêtements bitumineux**

Nous vous informons qu'à partir du 17 juillet 2006, nous procéderons à la pose de revêtements bitumineux sur la rue du Saugey, la rue du Château et le chemin du Moty. La durée totale des travaux est d'environ 1 semaine.

M. Michel Simonet

Je participe ce soir à ma dernière séance du Conseil après avoir participé tout à l'heure à ma dernière séance de municipalité.

Que de changements depuis mon élection à notre exécutif voilà maintenant 4 ans et demi.

La vie nous réserve parfois des surprises et ne se déroule pas toujours comme on se l'imaginait. Heureusement pour moi, mon activité au sein de la municipalité et le soutien de mes collègues m'a permis de maintenir la tête hors de l'eau. Je tiens à les remercier chaleureusement. C'est en grande partie grâce à eux que j'ai tenu le coup et réussi à faire face aux évènements

Permettez-moi maintenant de revenir sur ces quatre ans et demi passés à l'exécutif de notre commune et vous dire ce soir tout le plaisir que j'ai eu dans cette activité. Jamais je n'aurais imaginé la charge que cela représentait, charge largement comblée par les connaissances acquises, les contacts noués et les satisfactions obtenues dans la participation ou la réalisation de projets divers.

Pour moi une page se tourne, mais je pars serein et surtout particulièrement satisfait de laisser ma place à Mme Irène Caron, ayant toujours défendu l'idée qu'une femme avait sa place au sein de notre exécutif. Aussi, Irène, je te félicite pour ton élection et tiens à t'assurer de mon soutien pour que ton début dans cette nouvelle activité se déroule de la meilleure façon possible. Tu verras, on n' a pas le choix et le temps de s'en rendre compte, on est très vite dans le bain.

Toutefois, avant de m'annoncer partant, je tiens aussi à vous faire part de ma déception, quant à l'attitude et au comportement de citoyennes et citoyens de notre commune qui se prennent pour de véritables roitelets pour ne pas dire plus. Pas toujours facile à digérer ! Ce fut pour moi un enseignement dont, vous pouvez en être sûrs, je tiendrai compte dans mes activités et engagements futurs.

En conclusion, j'ai eu l'occasion de vivre une expérience enrichissante à plus d'un titre et suis fier d'avoir pu servir sous la bannière de notre village dans lequel il fait, et j'ose espérer il fera toujours bon vivre.

Continuez dans la voie tracée par nos prédécesseurs, ouvrez les yeux à la réalité des évolutions et développements de notre société et du monde en général et surtout ne vous voilez pas la face.

Merci.

4. Communications du Bureau

La course du conseil est prévue le samedi 9 septembre 2006.

La prochaine séance du conseil aura lieu le 2 octobre 2006.

5. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Martin demande que son intervention de tout à l'heure soit considérée comme un dépôt de postulat, selon le règlement de notre conseil.

M. Daniel Dietrich revient sur le rapport de gestion qui contient différents souhaits et demande s'il a bien compris que le conseil ne sera pas forcément informé de la position des différentes parties sur ces souhaits. M. Philip Panchaud assure que dans la mesure du possible, les réponses seront données au conseil mais souligne que le souhait concernant les vacances ne concerne que la Municipalité et qu'il n'y aura pas d'informations supplémentaires.

M. Roger Métry souhaite que la commune d'Echandens intervienne auprès des intéressés pour pouvoir améliorer la route Echandens-Lonay qui se détériore de plus en plus. M. Michel Pache rappelle que cette route appartient à la commune de Denges et que cette dernière, tant qu'elle n'a pas sa zone industrielle ouverte ou une reprise de la route par l'Etat, n'entre pas en matière. M. Philip Panchaud précise que c'est une route d'améliorations foncières inscrite au Registre foncier et que, avec une pointe d'humour, c'est un ralentissement du trafic sans la construction de dos d'âne. Toutefois, avec le changement de Municipalité à Denges, peut-on espérer un avancement dans ce dossier. M. Jean Martin assure que, déjà dans les années 40, cette route était en mauvais état mais reconnaît aussi qu'elle est maintenant dangereuse. Il constate aussi que ce n'est pas l'affaire de la commune d'Echandens. M. Guy Richard précise également qu'il y a 20 ans environ, la commune de Lonay s'était opposée à ce que cette route devienne cantonale car elle ne voulait pas laisser passer des camions.

M. Philippe Bohner rappelle que la fête de l'Abbaye aura lieu cette année les 19, 20 et 21 août 2006.

M. Jean-Nicolas Muff remercie chaleureusement Mme Irène Caron et MM. Willy Glur et Eric Maillefer qui siégeaient à la commission des finances.

M. Rolf Vogel prend également la parole pour émettre le vœu que le projet de l'aménagement du centre du village aille de l'avant car, depuis environ 10 ans, un grand travail a été fait dans ce but. Il demande également à la Municipalité si une décision a été prise quant à l'étude du rapprochement avec les communes voisines, tout en citant l'exemple d'Echichens, Colombier, St-Saphorin et Monnaz. M. Philip Panchaud répond que les séances avec les syndic des communes voisines reprendront dès la rentrée mais n'a pas de réponse précise à donner. M. Vogel, comme c'est sa dernière séance, souhaite encore bonne continuation à ceux qui restent.

Mme Karin Künstner adresse quelques mots de remerciements à notre président qui s'est fortement engagé envers sa commune et qui a su se faire apprécier par tous les conseillers et conseillères.

M. Roland Racine, qui préside sa dernière séance, s'adresse ensuite à l'assemblée :

Me voilà arrivé au terme de mon mandat de 30 mois et je quitte non seulement la présidence mais également le conseil.

Il y a 30 mois, lorsque vous m'avez désigné pour succéder à M. Landolt, je ne savais pas réellement ce qui m'attendait.

Avec la nouvelle Constitution vaudoise, l'élaboration du nouveau règlement du conseil, les élections communales et un tas d'autres petites choses, j'ai vraiment été très occupé ; mais j'ai ainsi pu apprécier l'aide que m'ont apportée mes collègues du Bureau.

Je remercie également les membres de la municipalité et spécialement M. le syndic pour les excellentes relations que nous avons entretenues. Sans notre syndic, le règlement aurait eu beaucoup plus de peine à voir le jour et un beau soir nous nous sommes mis à la tâche tous les deux. Merci M. le syndic !

Je vous adresse également à toutes et à tous mes sentiments de reconnaissance pour m'avoir supporté si longtemps. Je regrette le non-engagement de certains conseillers, cela ne concerne aucune conseillère ; ces 2-3 personnes n'ont, à mon avis, rien à faire dans cette assemblée, mais... !

Dans Le Matin du Dimanche de hier j'ai pu lire que 21% des personnes interrogées pensent qu'il y a des problèmes avec les personnes de plus de 65 ans. J'ose espérer que j'ai réussi à vous convaincre du contraire en étant, ces 30 derniers mois, non seulement le doyen de cette assemblée mais également votre président.

Je vous remercie encore toutes et tous pour tout ce que vous m'avez apporté et j'espère avoir encore quelques années à vivre pour avoir le plaisir de me joindre à vous lors des courses ou réjouissances du conseil.

Le nouveau conseil a 20 nouveaux conseillers suite au départ volontaire ou non de 19 d'entre vous, la 20^{ème}, Irène, étant montée d'un cran.

A ceux qui restent, à ceux qui partent, à tous encore merci et bonne chance !

M. Philip Panchaud prend encore la parole pour adresser quelques remerciements en cette fin de législature.

Avant d'être élu à l'exécutif de notre commune, je ne connaissais pas un grand nombre d'entre vous. Je ne connaissais ni les sociétés locales, ni les volontaires qui contribuent également à façonner l'esprit du village.

Avec mon élection vint le privilège de faire votre connaissance et de nouer des amitiés nouvelles tant au sein de la Municipalité et du conseil que parmi les habitants d'Echandens. Pendant quatre ans et demi, nous avons œuvré ensemble pour le bien de notre village et je vous en remercie.

Nesty Carrel a laissé sa place à Jean-Marc Landolt fin novembre et Michel Simonet quitte la Municipalité à la fin de la semaine. Il convient en cette fin de législature de les remercier vivement de leur engagement et de leur disponibilité. Et, si la reconnaissance populaire n'est pas toujours au rendez-vous, la satisfaction d'avoir rempli votre tâche au service de la collectivité doit largement l'emporter.

Participer à un exécutif communal traduit une envie très forte de faire partie de ce petit groupe qui va, localement, façonner le futur. Aujourd'hui, plus que jamais, traiter les problèmes communaux implique obligatoirement d'élargir la réflexion et son champ de vision à la notion d'agglomération.

Au jour d'aujourd'hui, les habitudes de vie, de consommation, les loisirs n'ont plus grand-chose en commun avec ce que notre commune a connu il y a 30, 50 ou 100 ans. Le territoire communal correspond de moins en moins à l'espace économique de nos habitants. Nous vivons désormais à l'âge de l'agglomération. Cette notion d'agglomération revêt une importance particulière qui continuera d'aller croissant. Le risque pour notre commune – et nous ne sommes pas seuls dans ce cas - est d'être trop petite, et par conséquent de ne pouvoir assumer seule les tâches futures. Avec comme résultat de voir « l'échelon supérieur » reprendre ces tâches, et avec, comme corollaire, une centralisation rampante, une perte de souveraineté au profit de cet « échelon supérieur » et, au bout du compte, une perte d'indépendance. Nous devons donc nous entendre avec nos voisins de la région sur un catalogue de priorités afin de faire valoir notre point de vue dans cette agglomération. La fusion des communes n'est pas LA solution miracle applicable dans tous les cas et pour résoudre tous les défis. Ce n'est rien d'autre qu'une des réponses pratiques parmi d'autres à une série de questions qui ne peuvent être résolues autrement. Les collaborations intercommunales, déjà importantes, vont encore augmenter. C'est indispensable et inévitable. C'est le chemin que nous préconisons.

Assurer l'avenir de notre belle commune passe par une agglomération dynamique, dans laquelle les entreprises garantes de notre prospérité puissent se développer et s'épanouir, la population se mouvoir avec aisance et y trouver les espaces de détente et de loisirs dont elle a besoin afin de se régénérer et faire face professionnellement aux défis de la vie moderne. La concurrence, sur ce plan comme sur le plan fiscal, tant au niveau national qu'international est rude. L'agglomération Lausanne-Morges a son rôle à jouer. Echandens est en son centre : notre commune peut et doit y prendre une part active. C'est dans cet espoir que je présente à nouveau ma candidature au comité directeur de l'ACRM pour la législature à venir.

Nous étions partis pour quatre ans et nous voici maintenant au terme des six mois supplémentaires dont nous avons été gratifiés en cours de route. Dans la grande majorité des cas, surtout lorsque tout va bien, notre travail s'effectue dans la discrétion. C'est donc pour mémoire, que j'ai fait une liste, non exhaustive, de ce que nous avons fait ensemble durant cette législature :

- le raccourci Muveran – Saugey
- le site Internet
- la sécurisation du nouveau collège dont l'élément le moins visible est l'adjonction de rambardes en plexiglas au balcon de la salle de gymnastique
- l'éclairage de la route de Bremblens
- la fusion des corps de pompiers de Denges, Echandens, Lonay, le SDIS DEL

- l'aménagement du chemin des Jordils
- le sentier didactique.

Foot oblige, j'arrête mon énumération ici.

Le moment des remerciements est arrivé :

Merci tout d'abord à mes collègues municipaux de leur accueil et de leur soutien de chaque instant, Sans votre aide, MM, et sans votre bonne humeur, je n'aurais pas eu le plaisir à la tâche que j'ai eu.

Merci à notre vaillant greffe, M. Laurent Ceppi, pour son excellente organisation ainsi que pour sa disponibilité de chaque instant. Il a fort heureusement l'ordre, l'organisation et la mémoire qui me font parfois défaut.

Merci à Mmes Chambaz, Paratore, Schopfer et Comte, du bureau communal, de leur assiduité à la tâche, leur efficacité et leur sourire ainsi qu'à Mlles Chollet, Ionescu et Chevalley, apprenties. Un merci également à M. Nicoulaz, ancien préposé au contrôle des habitants. Sans leur concours, l'administration générale, dicastère par excellence du Syndic, serait un vrai cauchemar.

Merci au personnel de voirie de maintenir notre village propre et fleuri ainsi que ses routes praticables par toutes conditions météorologiques.

Merci aux bénévoles et aux sociétés locales qui, par leurs nombreuses actions, visibles ou invisibles, contribuent à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Et enfin merci à vous M. le président du conseil, Mmes et MM les conseillers, de votre engagement, de la confiance en votre Municipalité et de votre indulgence à mon égard.

Pour ceux d'entre vous qui s'arrêtent ici, je leur dis : au plaisir de vous revoir lors d'une prochaine manifestation. Et à ceux d'entre vous qui continuent : rendez-vous à la prochaine séance du conseil cet automne.

*A tous, je souhaite de bonnes vacances ! Et puisse la Nati sortir victorieuse tout à l'heure.
Merci de votre attention,*

6. Paiement des indemnités

Mme Simone Chambaz procède au paiement des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h. 15.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin

